



RAPPORT SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION EN AFRIQUE

RAPPORT PAYS DU  
**SENEGAL**

**2024**

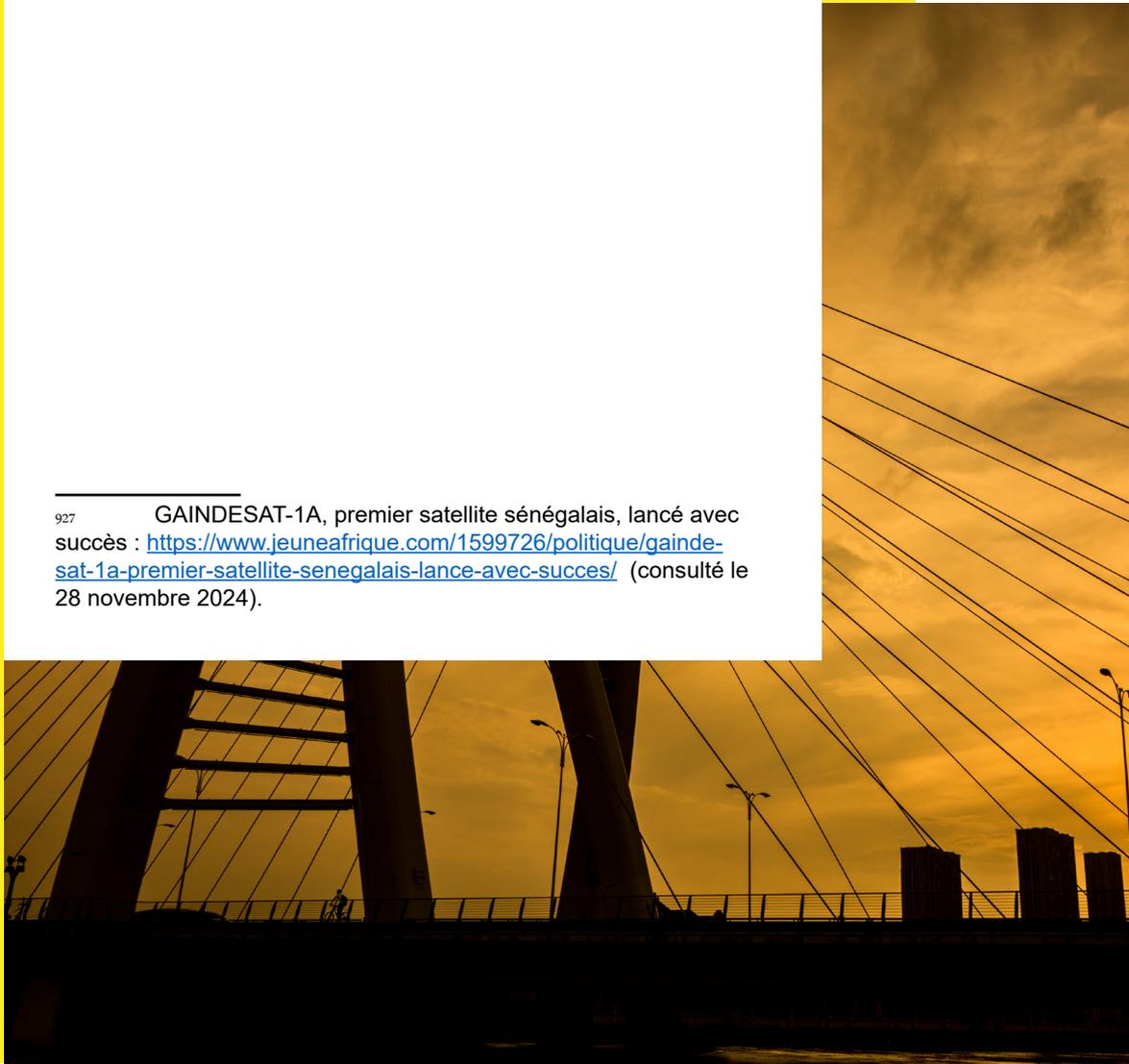
# Senegal



## Résumé

En 2024, le Sénégal a rejoint les 17 pays africains qui ont mis au moins un satellite en orbite. Il a rejoint des pays comme l'Afrique du Sud et l'Égypte qui ont chacun 13 satellites, ainsi que le Nigéria qui se classe en troisième position avec 7 satellites. Le président Bassirou Diomaye Diakhar Faye a déclaré que cette initiative constituait une étape importante vers la « souveraineté technologique » du Sénégal.<sup>927</sup> C'est dans ce contexte post électoral présidentiel et parlementaire que le présent rapport du Sénégal sur les droits numériques et l'inclusion a été rédigé. Les recherches qui sous-tendent ce rapport ont permis de passer en revue l'accès à Internet, la liberté d'expression, la protection et la confidentialité des données, la censure et la modération de contenu, l'accès à l'information, l'Intelligence artificielle et les technologies émergentes, l'inclusion numérique et le Fonds de service universel. Le présent rapport a permis de démontrer que des efforts significatifs restent à faire en matière de liberté de la presse.

<sup>927</sup> GAINDESAT-1A, premier satellite sénégalais, lancé avec succès : <https://www.jeuneafrique.com/1599726/politique/gainde-sat-1a-premier-satellite-senegalais-lance-avec-succes/> (consulté le 28 novembre 2024).



# Introduction

## 3

DROITS  
NUMÉRIQUES  
ET INCLUSION  
EN AFRIQUE  
RAPPORT

LONDA  
2024

Le Sénégal a lancé plusieurs initiatives stratégiques pour stimuler la croissance économique et promouvoir le développement à long terme dont la stratégie de croissance accélérée (SCA)<sup>928</sup> et des stratégies visant à diversifier l'économie, à renforcer les infrastructures et à promouvoir l'industrialisation et l'entrepreneuriat.

L'émergence des technologies de l'information et de la communication (TIC) a fait naître au Sénégal le concept de l'administration électronique ou d'e-gouvernement. Cette politique prioritaire a pour socle la stratégie « Sénégal Numérique (2016-2025) »<sup>929</sup> dans le cadre du Plan Sénégal émergent (PSE)<sup>930</sup> élaboré en 2016.

Pour accroître le secteur du numérique, le Sénégal, sous la direction du Président de la République, s'est engagé dans une ambitieuse initiative de transformation numérique appelée le « New Deal Technologique ».<sup>931</sup> Cette stratégie vise à positionner le pays comme un leader et un catalyseur de l'innovation numérique en Afrique.

Relativement à l'économie numérique, la Direction générale des Impôts et Domaines (DGID)<sup>932</sup> du Sénégal a annoncé l'entrée en vigueur de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les prestations de services numériques réalisées par des fournisseurs en ligne étrangers et des plateformes numériques étrangères. Cette nouvelle taxe de 18 % (TVA) sur les services fournis par les plateformes numériques, marque une étape importante dans sa politique fiscale numérique. Cette initiative vise à réguler le secteur des services numériques au Sénégal.<sup>933</sup>

<sup>928</sup> Loi d'orientation n° 2008-03 du 8 janvier 2008 sur la Stratégie de Croissance accélérée.

<sup>929</sup> Le Sénégal a lancé en 2016 sa stratégie « Sénégal numérique 2025 ».

<sup>930</sup> Le PSE est porté par un Plan d'Action Prioritaire (PAP) : a phase 1 (2014-2018) et la phase 2 (2019-2023).

<sup>931</sup> New deal technologique le Sénégal ambitionne de devenir leader de l'innovation numérique en Afrique, <https://www.rts.sn/actualite/detail/a-la-une/new-deal-technologique-le-senegal-ambitionne-de-devenir-leader-de-linnovation-numerique-en-afrique> (consulté le 28 novembre 2024).

<sup>932</sup> Arrêté-n°-10698-du-27-juin-2024-portant-application-de-l'article-355-bis du CGI.

<sup>933</sup> Dgid | la tva sur les services numériques sera effective à partir du 1er juillet 2024 : <https://www.rts.sn/actualite/detail/a-la-une/dgid-la-tva-sur-les-services-numeriques-sera-effective-a-partir-du-1er-juillet-2024> (consulté le 28 novembre 2024).

## 1. Accès à Internet

L'observatoire du marché des communications électroniques au Sénégal et l'Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes (ARTP) ont publié leur rapport trimestriel (janvier et mars 2024).<sup>934</sup> Selon ce rapport, le parc de lignes Internet s'établit à 20 779 260 lignes au cours de ce trimestre, soit une hausse de 4,66 %. Les utilisateurs de l'Internet mobile 2G/3G/4G représentent la part la plus importante du parc des lignes Internet (96,48 %). Le parc des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) est de 999 lignes au premier trimestre de 2024.

En 2024, selon « DataReportal », la pénétration d'Internet au Sénégal est de 60 %<sup>935</sup>. Concernant le taux de pénétration d'Internet fixe haut débit, il est de 24,39 %. Relativement à l'évolution trimestrielle du taux de pénétration de l'Internet mobile, il ressort du rapport que le taux est estimé à 112,52 %, soit une hausse de 3,27 points. Le taux de pénétration d'Internet haut débit (3G/4G) est de 99,06 %. Cependant, il y a lieu de relever la cherté de la connexion Internet, ce qui contribue fortement aux difficultés d'accès des citoyens aux services fournis par les TIC.

## 2. Liberté d'expression

La Constitution<sup>936</sup> sénégalaise garantit la liberté d'expression. Le droit sénégalais accorde une importance à la liberté d'expression. À titre de référence, la loi n°2008-10 du 25 janvier 2008 portant Loi d'orientation sur la Société de l'Information (LOSI),<sup>937</sup> le Code de la presse de 2017 et la loi n°2018-28 du 12 décembre portant Code des communications électroniques. Pour renforcer les droits humains, le gouvernement a mis en place un projet de loi portant Promotion et Protection des Défenseurs des Droits Humains.

Cependant, force est de constater que la liberté d'expression n'est pas pleinement protégée au Sénégal au regard des incidents survenus pendant la période préélectorale entre 2023 et 2024. Des arrestations, des intimidations et des condamnations de journalistes, d'activistes et d'hommes politiques ont été notées au Sénégal.

Sous l'égide du nouveau régime, l'activiste Bah DIAKHATÉ a été poursuivi et condamné pour diffusion de fausses nouvelles et offense contre une personne exerçant tout ou une partie des prérogatives du Président de la République. Aussi, le prêcheur Cheikh Tidiane NDAO a été poursuivi pour les mêmes chefs d'inculpation.<sup>938</sup>

En outre, le classement mondial de la liberté de la presse 2024 de Reporters sans Frontières (RSF) montre que si le Sénégal offre un contexte favorable à la presse, avec un pluralisme médiatique, une recrudescence des menaces verbales, physiques et judiciaires envers les journalistes ces dernières années crée les conditions d'un recul du droit à l'information. Sur un total de 180 pays, le Sénégal est classé 94<sup>e</sup>, soit un score de 55,44 en 2024.<sup>939</sup>

## 3. Accès à l'information

L'Union africaine a adopté une loi type pour l'Afrique sur l'accès à l'information en 2013 qui vise à orienter les États membres dans l'élaboration d'une législation nationale en la matière.<sup>940</sup> Une loi sur l'accès à l'information permet aux autorités étatiques de rendre des comptes, d'être transparentes et de renforcer la confiance dans les institutions publiques. Du côté des citoyens, une loi sur l'accès à l'information leur permet de participer de plus belle à la vie publique.

<sup>934</sup> Rapport trimestriel sur le marché des communications électroniques, Janvier- mars 2024, disponible sur le :

[https://artp.sn/sites/default/files/202407/Rapport\\_marche%20des%20communications%20electroniques%20T1%202024.pdf](https://artp.sn/sites/default/files/202407/Rapport_marche%20des%20communications%20electroniques%20T1%202024.pdf) (consulté le 28 novembre 2024).

<sup>935</sup> <https://datareportal.com/reports/digital-2024-senegal> .

<sup>936</sup> JORS, n° 5963 du 22 janvier 2001.

<sup>937</sup> JORS, n°6406 du 03 mai 2008, p. 419 et s.

<sup>938</sup> Justice: L'activiste Bah Diakhaté face au procureur ce mercredi : [https://www.dakaractu.com/Justice-L-activiste-Bah-Diakhate-face-au-procureur-ce-mercredi\\_a248781.html](https://www.dakaractu.com/Justice-L-activiste-Bah-Diakhate-face-au-procureur-ce-mercredi_a248781.html) (consulté le 28 novembre 2024).

<sup>939</sup> Classement mondial de la liberté de la presse 2024 de Reporters sans Frontière (FSF).

<sup>940</sup> Loi Type pour l'Afrique sur l'Accès à l'Information 2013 : <https://achpr.au.int/fr/node/873> (consulté le 28 novembre 2024).

L'absence d'une loi relative à l'accès à l'information freine l'émergence d'une véritable culture de transparence au Sénégal. Même si des avancées sont notées ces dernières années avec notamment l'adhésion au Partenariat pour un Gouvernement ouvert en 2018. À cet effet, le 20 juin 2024, le ministre de la Justice Ousmane DIAGNE a signé l'arrêté n° 009751 MJ/DPBG<sup>941</sup>, portant création et organisation du Comité national de pilotage du PGO. Cette décision marque une étape importante vers la réalisation des engagements du gouvernement.

#### 4. Protection des données et confidentialité

Le projet de loi de 2019<sup>942</sup> portant réforme de la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 sur la protection des données à caractère personnel<sup>943</sup> a apporté des innovations majeures dont la création et le fonctionnement d'une Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP), l'aménagement de régimes spécifiques aux traitements des données médicales, des données des salariés, des données biométriques, à l'Internet des objets et à l'intelligence artificielle. Ces innovations visent à moderniser le système de protection des données à caractère personnel en l'adaptant à l'Acte additionnel A/SA.1/01/10 relatif à la protection des données à caractère personnel dans l'espace de la CEDEAO et à la Convention de l'Union Africaine sur la Cybersécurité et la protection des données à caractère personnel.

Il s'y ajoute le projet de Stratégie Nationale des Données qui a pour vision de « *Faire de la donnée un moteur de croissance socio-économique, d'inclusivité, d'innovation et d'ouverture vers l'international, à l'horizon 2028 au Sénégal* ».

#### 5. Censure et modération de contenu

Pour l'année 2024, le Sénégal a connu deux cas de coupure d'Internet. Il s'agit des restrictions d'accès à Internet des données mobiles du 04 février et du 13 février 2024. Dans son communiqué, le ministère de la Communication des Télécommunications et de l'Economie numérique soutient que : « En raison de la diffusion sur les réseaux sociaux de plusieurs messages haineux et subversifs qui ont déjà provoqués des manifestations violentes avec des décès et des dégâts matériels importants, l'internet des données mobiles est suspendu ce mardi selon certaines plages horaires ».

Aussi, l'État du Sénégal avait décidé de suspendre l'application TikTok le 2 août 2023 au motif que : « l'application TikTok est le réseau social privilégié par les personnes mal intentionnées pour diffuser des messages haineux et subversifs menaçant la stabilité du pays ». <sup>944</sup> Lors des négociations avec TikTok, le gouvernement a cherché à améliorer la réglementation de la plateforme, notamment la fonctionnalité des algorithmes et la protection des données en exigeant que l'entreprise TikTok signe un accord pour la création d'un mécanisme de suppression des comptes. <sup>945</sup>

#### 6. IA et technologies émergentes

Le Sénégal est dans une phase d'élaboration d'une Stratégie nationale sur l'intelligence artificielle (IA). <sup>946</sup> Sa vision est « *Pour une IA éthique et de confiance, catalyseur du Plan Sénégal Émergent, de l'emploi des jeunes, de la performance de l'économie, de la transformation publique, de la souveraineté et de l'attractivité du Sénégal* ». Le Sénégal entend faire de l'IA un

<sup>941</sup> <https://www.article19.org/fr/resources/senegal-la-creation-du-comite-de-pilotage-du-partenariat-pour-un-gouvernement-ouvert-fera-avancer-la-transparence-et-l'engagement-civil/> (consulté le 20 février 2025).

<sup>942</sup> Projet de loi de refonte du dispositif de protection des données à caractère personnel par l'abrogation et le remplacement de la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008.

<sup>943</sup> <https://www.cdp.sn/sites/default/files/protection.pdf> (consulté le 28 novembre 2024).

<sup>944</sup> Communiqué du Ministre de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie numérique, le 2 août 2023.

<sup>945</sup> Le Sénégal maintient l'interdiction de TikTok : <https://fr.africanews.com/2023/10/06/le-senegal-maintient-linterdiction-de-tiktok/> (consulté le 28 novembre 2024).

<sup>946</sup> <https://www.numerique.gouv.sn/mediatheque/documentation/la-strat%C3%A9gie-ia> (consulté le 28 novembre 2024).

projet collectif national exemplaire, au service du bien commun, anticipant les risques climatiques et améliorant la performance de l'économie, tout en jouant le rôle de leader fédérateur dans la coopération technologique sous régionale.

L'État a acquis un supercalculateur d'une puissance crête de 537,6 TFlops, avec une capacité mémoire distribuée de 1,2 PB et 8064 nœuds de calcul.<sup>947</sup> Cette infrastructure, permet au Sénégal de disposer d'un outil performant pouvant accompagner le développement de l'intelligence artificielle.

## 7. Inclusion numérique

L'inclusion numérique du Sénégal s'apprécie plus avec la politique d'identification numérique. Le projet Identité Numérique Nationale a une vision consensuelle : « l'existence en 2024, au Sénégal, d'une Identité numérique opérationnelle, fiable, sécurisée et accessible, au profit des usagers ».<sup>948</sup>

Les principaux objectifs<sup>949</sup> visés à travers ce projet sont les suivants :

1. Faciliter les démarches administratives et l'accès rapide à l'information gouvernementale ;
2. Faciliter l'interopérabilité des systèmes d'information de l'État ;
3. Faciliter les échanges de données sur les personnes et les entreprises ;
4. Faciliter l'inclusion de tous les citoyens afin de réaliser les objectifs de développement durable, ainsi que la création de richesses.

## 8. Fonds de service universel

Le Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications (FDSUT)<sup>950</sup> dont la gestion, les missions et les objectifs sont fixés par le décret n° 2019- 593 du 14 février 2019, a pour objectif de développer l'existence de réseaux communautaires de télécommunications afin de briser les différences sociales et de créer des conditions d'équité.

Dans le cadre de la politique de lutte contre les disparités entre les zones urbaines et les zones communautaires mal servies, le Sénégal a initié des modèles de co-construction entre opérateurs symbolisés par le partage des infrastructures et l'aménagement numérique du territoire.

À cet effet, pour le développement des terroirs, le FDSUT a inauguré le Living Lab.<sup>951</sup> Il est en pleine phase opérationnelle.<sup>952</sup> Ce projet est d'un montant global estimé à 60 millions de Franc CFA<sup>953</sup>, concerne également les régions de Kaolack, Saint-Louis et Ziguinchor. Son objectif est d'introduire le numérique dans le secteur primaire (Agriculture, Élevage, Pêche) à travers une nouvelle méthodologie d'innovation basée sur la coopération des acteurs publics, privés, des entreprises, des associations, des acteurs individuels.<sup>954</sup>

<sup>947</sup> L'Intelligence Artificielle, Enjeux pour le Sénégal et l'Afrique, Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS), 8 janvier 2024.

<sup>948</sup> Le Sénégal se dote d'une identité numérique en 2024.

<sup>949</sup>

Etude de faisabilité du projet identité numérique nationale (inn) : <https://identitenumérique.sn/wp-content/uploads/2022/08/INN-Rapport-Final-inputs-MENT.pdf> (consulté le 28 novembre 2024).

<sup>950</sup> <https://fdsut.sn/salles-multimedias/> (consulté le 28 novembre 2024).

<sup>951</sup> Développement socioéconomique des terroirs : le FDSUT inaugure le Living Lab : <https://fdsut.sn/category/livinglab/> (consulté le 28 novembre 2024).

<sup>952</sup> Mise en œuvre de la phase opérationnelle du living lab, 22 août 2024.

<sup>953</sup> <https://letechobservateur.sn/developpement-socioeconomique-des-terroirs-le-fdsut-inaugure-le-living-lab-de-ndangalma/> .

<sup>954</sup> Living Lab FDSUT ou Laboratoire vivant : <https://fdsut.s/living-lab-fdsut-innovation-numerique-secteur-primaire/> (consulté le 28 novembre 2024).

## L'indice Score

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P comme Principe)	Score	Justification
C o u p u r e s d'Internet	P38(2)	1	2 coupures d'internet en 2024 :  Restrictions d'accès à Internet des données mobiles du 04 février et du 13 février 2024. Sur la base du Principe 38 de la Déclaration, le Sénégal a violé les normes et le droit international.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes visant à promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37	3	Le Sénégal ne dispose pas d'une loi sur l'accès à l'information mais plutôt d'un projet de loi.  Existence de politiques et de mesures visant à promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet.  Les actions réalisées par le Fonds de Développement du Service Universel des Télécommunications (FDSUT).
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	1	La diffusion de fausses nouvelles est considérée comme une infraction. L'article 255 de la Loi n° 77-87 du 10 août 1977 modifiant le Code Pénal de 1965.
Législation sur la sédition	P22(2)	3	Les articles 181 et 183 du Code pénal font allusion à la sédition, alors que selon le Principe 22 (2), Les États abrogent les lois qui criminalisent la sédition, les insultes et la publication de fausses nouvelles
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)	3	En 2024, on a noté des cas d'arrestations et des condamnations de journalistes et d'activistes. L'activiste Bah DIAKHATÉ a été poursuivi et condamné pour diffusion de fausses nouvelles et offense contre une personne exerçant tout ou une partie des prérogatives du président de la République. Le prêcheur Cheikh Tidiane NDAO a été aussi poursuivi pour les mêmes chefs d'inculpation.

# 7

DROITS  
NUMÉRIQUES  
ET INCLUSION  
EN AFRIQUE  
RAPPORT

LONDA  
2024

Législation sur la protection des données.	P42	4	Existence d'une législation sur la protection des données depuis 2008.  Existence d'un Projet de loi depuis 2019 qui a apporté des innovations majeures dont la création d'une Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP).  Projet de stratégie sur les données.
Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires d'Internet	P38 and P39(4)	2	L'État du Sénégal avait suspendu l'application TikTok pour exiger les retraits des contenus, pour réglementer la plateforme, notamment la fonctionnalité des algorithmes et la protection des données en exigeant que l'entreprise TikTok signe un accord pour la création d'un mécanisme de suppression des comptes.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41	4	Le Sénégal protège la vie privée et la confidentialité des communications à travers la Constitution, la loi sur la protection des données à caractère personnel.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive l'information sur les technologies numériques.	P29(3)	4	Le nouveau gouvernement divulgue et diffuse de manière proactive les informations d'intérêt public dont les fonctions, pouvoirs, structure, responsables, décisions, budgets, dépenses en guise de transparence.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	3	Le Sénégal dispose d'un projet de Stratégie nationale sur l'intelligence artificielle (IA) qui est conforme avec les normes et le droit international relatifs aux droits de l'homme.
Absence de divulgation ou de divulgation proactive et de diffusion d'informations sur les technologies numériques par le gouvernement.	P29(3)	4	Il y a une conformité par rapport à la divulgation proactive d'informations sur les technologies numériques par le gouvernement.

Inclusion numérique	P37(3)	4	L'État du Sénégal a adopté des lois, politiques et autres mesures, afin de garantir un accès universel, équitable, abordable à Internet, sans discrimination.
<b>TOTAL (jusqu'à 60)</b>		<b>34</b>	

## 9

### Conclusion

En somme, le rapport du Sénégal sur les droits numériques et l'inclusion s'achève sur un plaidoyer de renforcement des droits numériques dont le droit d'accès à Internet, et le droit à l'information et à la liberté d'expression. Le rapport a révélé que les coupures d'internet peuvent entraîner des conséquences sur les utilisateurs.

Le rapport exhorte à promouvoir davantage la liberté d'expression et de presse par la suppression du délit d'offense au Chef de l'Etat. Dans ce rapport, un appel est lancé aux médias, aux plateformes de réseaux sociaux, aux activistes, aux influenceurs et aux citoyens pour qu'ils fassent preuve de plus d'éthique, afin d'éviter de diffuser des informations erronées et de propager des discours de haine sur l'espace public.

### Recommandations

#### *Gouvernement*

- Respecter les droits et libertés fondamentaux conformément aux normes et standards internationaux, afin de mieux garantir davantage la liberté d'expression, d'information, d'accès à Internet et la participation aux affaires publiques dans l'espace civique numérique par OpenGov et OpenData ;
- Faire adopter le projet de loi de 2019 sur la protection des données à caractère personnel, le projet de loi sur l'accès à l'information ;
- Élaborer une loi spécifique sur l'intelligence artificielle, conformément aux standards internationaux ;
- Impliquer davantage les acteurs de l'écosystème numérique dans le processus d'élaboration des lois, des règlements, des stratégies axées sur le numérique.

#### **Au secteur privé**

- Veiller à ce que tous les citoyens puissent bénéficier d'un Internet libre, de qualité et de très haut débit, conformément aux cahiers des charges.
- Sur la base des normes des Nations unies sur la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'homme, les entreprises sont tenues de « promouvoir, respecter, faire respecter et protéger les droits de l'homme reconnus tant en droit international qu'en droit interne ».

#### **À la société civile**

- Renforcer leur plaidoyer pour la défense et la protection des droits numériques en garantissant l'inclusion numérique de tous les citoyens et en luttant contre les coupures

d'Internet.

- S'associer avec toutes les parties prenantes pour favoriser l'action citoyenne dans le plaidoyer contre les coupures d'Internet.

